

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL TERBI DU 5 FEVRIER 2019 / N° 36

Président : M. Michel Darbellay, président du Conseil général

Secrétaire : Mme Esther Steullet, secrétaire du Conseil général

Lieu : Centre communal de Vicques – 1^{er} étage

Monsieur **Michel Darbellay**, souhaite la bienvenue aux conseillers communaux, aux conseillers généraux. Il salue les représentants de la presse et de la radio ainsi que MM Dominique Buffalo, directeur du Home les Pins à Vicques, Bernard Studer et Martin Kottelat du bureau Rolf Eschmann à Courrendlin.

Monsieur le Président propose d'intervertir les points 4 et 5 de l'ordre du jour, par rapport à M. Buffalo, intervenant pour la présentation de l'agrandissement du Home les Pins à Vicques.

L'ordre du jour modifié est accepté par l'ensemble des conseillers généraux présents.

Monsieur le Président demande à l'assemblée une minute de silence, suite au décès de la maman de Dominique Rudolf.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 1 du 9 janvier 2019
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Procès-verbal du Conseil général du 11 décembre 2018
3. Questions orales et interventions
4. Prendre connaissance et préavisier la modification de l'aménagement local
 - a) Localité de Corban – plan de zones et règlement communal sur les constructions
Secteur HaD – parcelles 612 et 1183
 - b) Plan de zones et règlement communal sur les constructions
Parcelles 98, 99 et 100 de Vicques / 611 et 612 de Corban
 - c) Localité de Vicques - plan de zones et règlement communal sur les constructions
Parcelles 250, 251, 254, 255, 886, 905, 906, 1053, 3028, 3030 et 3059
5. Information sur le dossier du PAL
6. Communications.

1. Ouverture de la séance

Les scrutateurs comptent les personnes présentes à la séance.

Présents : CLERC Martin, CHARMILLOT Boris, CHARMILLOT Jean-Luc, CHÉTELAT Clovis, CHÉTELAT Jean-Paul, CHEVRE Samuel, DARBELLAY Michel, DUPRE Nicolas, FRICHE Gabriel, LACHAT Eric, MAITRE Jean-Baptiste, MUNIER Alain, OBERLI David, RYSER Alain, RUDOLF Dominique (Mme), SCHALLER Eric, SCHALLER Louise, STEULET Laurent, VOISARD Damien, WOLFF Catherine

Excusés : CERF Patrick, CHÉTELAT Martial, LAMBERT Romain

20 conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.
Monsieur le maire est présent ainsi que 6 conseillers communaux.

2. Procès-verbal du Conseil général du 11 décembre 2018

Le procès-verbal a été envoyé à chacun et chacune. Monsieur le Président propose de ne pas en faire la lecture. Il n'y a pas d'avis contraire.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou modifications à apporter.

Comme il n'y a pas de remarque, Monsieur le Président déclare ainsi le procès-verbal accepté tacitement avec remerciements à son auteure.

3. Questions orales et interventions déposées

1. Disponibilités et réservations des salles communales

Monsieur Jean-Luc Charmillot

Dans les différents villages, notre commune compte de nombreux locaux dont elle doit gérer les réservations. En dehors des utilisations régulières que ce soit par des associations ou par les besoins scolaires, les multiples demandes de sociétés ou de privés sont transmises à l'administration communale. Cette dernière se charge de vérifier la disponibilité des locaux et de procéder aux réservations.

On peut imaginer le travail que cela demande. Le site internet de la commune ne permet pas de consulter la disponibilité des salles ni de réserver en ligne. Si cela était proposé, le personnel communal pourrait gagner en efficacité du fait que les gens pourraient voir les périodes déjà occupées.

Des moyens plus ou moins sophistiqués existent, à commencer par un genre Google agenda en allant jusqu'à des programmes spécifiques. Peut-on dès lors envisager de pouvoir prochainement consulter la disponibilité des salles voire même de les réserver en ligne ? Je remercie le Conseil communal de sa réponse.

✓ Réponse du Conseil communal par Michel Brahier

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du plan de cette législature, une ligne traite de la digitalisation de l'administration. Certes, nous sommes conscients que le défi est grand et les changements annoncés peuvent engendrer des craintes pour les utilisateurs et des changements de pratiques non négligeables.

Nous sommes convaincus que le développement de la cyberadministration contribuera à la modernisation de l'administration. Les prestations ainsi fournies par voie électronique présenteront un rapport coût-utilité favorable pour tous les utilisateurs publics ou privés.

Suite à deux fusions successives de notre commune, l'administration a récolté les archives afin de les traiter selon les dispositions de la législation cantonale. Pour mémoire, l'archivage des documents contribue à la gestion courante des affaires communales, à l'établissement de leur traçabilité, à la justification de nos droits et obligations, sans oublier la sauvegarde de la mémoire communale. En parallèle, notre administration est fortement mise à contribution pour la mise en application de MCH2 et doit assurer momentanément des travaux conséquents de secrétariat pour le suivi des nombreux dossiers ouverts.

Ces objectifs étant connus, le secrétariat ne manquera pas d'y inclure une gestion électronique de réservation de salles la mieux adaptée et qui soit en relation avec le développement futur d'une nouvelle technologie numérique. Le Conseil communal est prêt à soutenir cette démarche qui doit être conduite en harmonie avec ce qui précède.

✓ **Monsieur Jean-Luc Charmillot est satisfait**

4. Prendre connaissance et préavisier la modification de l'aménagement local

a) Localité de Corban – plan de zones et règlement communal sur les constructions Secteur HaD – parcelles 612 et 1183

Entrée en matière : Christophe Fleury

En Morbez Corban – parcelles 612 et 1183

Comme vous le savez, l'entrée en vigueur de la LAT en mai 2014 a profondément modifié les principes régissant la zone à bâtir. En tenant compte des paramètres contraignants de cette nouvelle loi, le Service du développement territorial cantonal a considéré en 2015 que la zone à bâtir de Corban était surdimensionnée et qu'elle devait être réduite.

Le dossier qui vous est soumis prévoit une réduction de zone sur Corban tout en garantissant une zone à bâtir de 9 parcelles via le plan spécial MORBEZ.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fonds : Christophe Fleury

La commune de Val Terbi souhaite le maintien de la population existante dans les localités qui la composent. Le projet de PS Morbez remplit ces conditions et permettra la réalisation d'une zone à bâtir communale de 9 parcelles remplissant pleinement les contraintes de la LAT.

Comme je l'ai dit en préambule, la zone à bâtir de Corban est surdimensionnée. En 2015, le Canton a classé les parcelles 612 et 1183 en zone réservée afin de les restituer à la zone agricole dans les 5 ans qui suivent. A l'intérieur d'une zone réservée rien ne doit être entrepris qui puisse entraver une future modification du plan d'aménagement local : les nouvelles constructions, les transformations et agrandissements, etc.

Le Conseil communal de l'époque s'est opposé à cette mesure afin de garantir qu'une partie de cette surface achetée en 2003 reste en zone constructible. Après bien des négociations, le SDT a accepté la demande à condition que d'autres surfaces retournent en zone agricole. Ce qui a été fait.

Un plan spécial a ainsi pu être élaboré en 2017 par les autorités de Corban de l'époque. Il a été présenté aux riverains le 30 novembre 2017. La commune de Corban ayant rejoint celle de Val Terbi, il y a donc lieu de finaliser ce plan spécial afin de pouvoir réaliser cette zone de construction.

La parole est donnée à M. Bernard Studer pour la présentation détaillée du projet

[Présentation_Corban_plandezone_pv 05.02.19 \(PPTX, 6.3 Mo\)](#)

Monsieur le Président ouvre la discussion

- Jean-Luc Charmillot : les décibels par rapport à la route cantonale sont-elles prises en compte ainsi que les aménagements à l'intérieur de la localité.
 - Bernard Studer : la valeur de planification a été établie avec 5 décibels plus basses, selon le niveau cantonal.

Au vote : le plan de zones et règlement communal sur les constructions - Secteur HaD – parcelles 612 et 1183 de la localité de Corban **sont préavisés favorablement à l'unanimité** des membres du Conseil général.

b) Plan de zones et règlement communal sur les constructions
Parcelles 98, 99 et 100 de Vicques / 611 et 612 de Corban

Entrée en matière : Christophe Fleury

Les propriétaires de la parcelle 98 de Vicques, en l'occurrence l'hoirie Charmillot s'est approchée du Conseil de Fondation (CF) Les Toyers qui gère l'exploitation de la Résidence Les Pins pour savoir si la Fondation était intéressée à acquérir cette parcelle dans le but d'une extension de la résidence.

La Fondation reconnue d'utilité publique est prête à réaliser un projet de développement qui s'inscrit pleinement dans la planification médico-sociale cantonale. En effet, un cruel manque de place d'accueil pour les personnes âgées désorientées de notre région sévit et s'accroît depuis plusieurs années. La construction de ces places devient urgente et indispensable. Cela est mis en évidence par la planification cantonale d'une part et d'autre part par les très nombreuses demandes incessantes des familles. C'est dans ce cadre, que le CF a présenté à la commune de Val Terbi une demande de modification d'affectation de la parcelle 98, actuellement en zone agricole, afin de pouvoir réaliser un agrandissement de la Résidence.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fonds : Christophe Fleury

La parcelle 98 d'une surface de 5'458 m² se situe en zone agricole. Un changement d'affectation est donc nécessaire pour y construire l'extension souhaitée. A préciser que la partie nécessaire à la construction représente une surface de 4'252 m².

Comme vous le savez, les dispositions de la LAT sont contraignantes et nécessitent une restitution d'une surface équivalente à la zone agricole. Cette restitution est prévue sur la parcelle 612 du ban de Corban.

Le dossier en lien avec la modification du plan d'aménagement local permettant ces changements a été présenté aux riverains concernés le 6 juin 2018. Le dossier a ensuite été déposé publiquement du 22 novembre au 21 décembre 2018. Auparavant il a reçu un préavis positif du Département cantonal de l'environnement.

En effet, dans son courrier daté du 16 octobre 2018, le Département dit que l'affectation à la zone d'utilité publique se justifie en regard des synergies possibles avec les autres infrastructures de la Résidence Les Pins située à proximité. Le Département précise encore qu'aucun autre secteur affecté à la zone d'utilité publique et libre de construction ne permettrait d'accueillir ce type d'installation sur le territoire de la commune de Val Terbi.

Trois oppositions ont été déposées. Elles proviennent des voisins directs à la parcelle 98.

Ces oppositions ont été traitées en séance de conciliation le 17 janvier dernier. Elles n'ont pas pu être levées et sont donc maintenues. Elles portent principalement sur les nuisances induites pour les quartiers voisins, la justification du site et l'ampleur du projet d'extension de la Résidence les Pins.

Etant président du CF je tiens à préciser que je me suis récusé et que je n'ai pas participé à la séance de conciliation.

1) La parole est donnée à Dominique Buffalo, directeur du Home Les Pins :

Les documents de présentation viendront compléter les informations ci-dessous.

Fondation de droit privé à but non lucratif

Création en 1990 par la commune de Vicques

Capital initial 10'000 francs : construction via un emprunt bancaire. Aucun autre fonds apporté de l'extérieur.

Ouverture en 1993 : foyer de 28 lits

1999 : passage à 33 lits

2007 : médicalisation progressive démarrée avec 34 collaborateurs et 21 EPT

2008 : travail réflexif débouchant sur le projet Alzheimer

2011 : obtention du statut EMS

2013 : ouverture l'UVP (Unité de Vie Psychogériatrie): de 16 lits (69 collaborateurs dont 43 EPT)

2016 : obtention de l'UV+

2017 – 2019 : UV+ : 80 collaborateurs et 53 EPT

2017 : 146 places UVT

2022 : 195 places UVT

- Actuellement 350 personnes sont sur une liste d'attente pour une place.
Constatation : manque de structure d'accueil, surtout en lits UVP court et long séjours

Le projet est défini par :

- Besoin constaté et mesuré de la population régionale
- La planification médico-sociale cantonale
- Les directives cantonales et n matière de développement des structures médico-sociales

Projet UV+

- 18 lits UVP long séjour
- 2 lits UVP vacances
- 1 centre de spécialisé en psychogériatrie
- Compléter la structure actuelle (extension locaux communs)
- Développement de synergie entre les 3 locaux

Terrain et construction

- La superficie de la parcelle 98 est de 5403m²
- Le besoin en surface du projet est de 4'250m²
- Le bâtiment s'intégrera parfaitement au quartier.
- Esthétique et hauteur identique au bâtiment voisin
- L'accès par la route de Courrendlin protégera les quartiers environnants.

A ce jour :

- 33 places EMS
- 16 places UVP
- 53 EPT

Après UV+

- 33 places EMS
- 34 places UVP
- 2 places vacances UVP

En résumé

La construction est financée par la Fondation Les Toyers via un emprunt bancaire ; aucun coût d'investissement pour la commune ou le canton.

Conclusion

4250m² de la parcelle 98 du ban de Vicques : affectation en zone d'utilité publique.

- Michel Darbellay : tient à souligner qu'il s'agit d'un projet visant un service de qualité pour les personnes âgées dans le but de soulager les familles ; sans oublier la création d'emplois avec ce projet.

2) Dossier technique : la parole est donnée à M. Bernard Studer

[Présentation_Parcelles 98-99-100_Vicques_611-612_Corban_pv 05.02.19 \(PPTX, 2.5 Mo\)](#)

La discussion est ouverte

- **Jean-Baptiste Maitre** : *le projet est très bien ficelé tant du point de vue de l'aménagement du territoire que du développement du Home mais, il doit passer au vote populaire alors que subsistent encore des oppositions. On peut craindre que ces oppositions essaient et il serait regrettable que ce projet en subisse les conséquences comme cela a pu se voir sur d'autres projets ; il suggère dès lors d'étoffer dans le message l'argumentaire sur le développement de la Résidence Les Pins tel que présenté.*

- Michel Brahier informe que dans le cadre du Conseil communal et en séance de conciliation, une réflexion est ressortie ; à savoir : qu'est-il possible de construire sur cette parcelle. Sans vouloir comparer avec le Biel de Val.

Traitement des oppositions : lors du projet de construction, il sera possible de demander de déplacer légèrement le bâtiment.

En outre, il s'agit d'étoffer le message en tenant compte de cette remarque judicieuse, notamment :

- **Éléments quantitatifs : nouveaux emplois EPT (30 environs) et nombre de places de longs séjours UVP**

✓ **Jean-Baptiste Maître est favorable avec les arguments proposés.**

- **Gabriel Friche** tient à relever que par rapport à ces modifications, l'exploitant de Vicques perd 4'000m² de terre cultivable et celui de Corban en gagne 4'000m² et demande qu'elle est la procédure par rapport à cette perte ?

- M. Bernard Studer tient à préciser que sur Corban l'exploitant n'est pas gagnant puisque c'est encore exploité en agricole.
- Pour Vicques : des possibilités pourraient exister pour proposer du terrain agricole ailleurs en cas de cessation d'activité d'un autre exploitant pour des terres bourgeoises, mais d'autres éléments peuvent aussi entrer en ligne de compte.
- Bernard Studer tient à préciser que c'est l'hoirie Charmillot qui s'est approchée de la Fondation pour acheter ce terrain.
- Selon Bernard Studer : dans le contrat de bail, des clauses existent pour faire respecter ce genre de procédure. En outre, une compensation doit être proposée dans un autre secteur.
- Yvan Burri : la compensation de terrain agricole est difficile si le terrain n'est pas communal.

Au vote : le plan de zones et règlement communal sur les constructions - parcelles 98, 99 et 100 de Vicques / 611 et 612 de Corban **sont préavisés favorablement à l'unanimité** par l'ensemble des conseillers généraux présents.

c) Localité de Vicques - plan de zones et règlement communal sur les constructions Parcelles 250, 251, 254, 255, 886, 905, 906, 1053, 3028, 3030 et 3059

Entrée en matière : Christophe Fleury

Comme vous le savez, l'entrée en vigueur de la LAT en mai 2014 est contraignante à plus d'un titre.

Le point principal est le développement de l'urbanisation vers l'intérieur. La révision de la LAT a pour but en effet d'assurer une utilisation mesurée du sol. Tout cela implique une densification et une valorisation des terrains libres et proches du centre de la localité.

En clair, les terrains libres et affectés à la zone à bâtir doivent être construits sinon le développement de la commune pourrait être figé.

Le canton avait par ailleurs classé le secteur qui nous occupe ce soir en zone réservée dans le cadre de l'élaboration du plan directeur cantonal.

Les propriétaires dudit secteur ont fait opposition à la décision cantonale et ont mandaté un bureau pour élaborer le plan spécial qui est soumis à l'appréciation du CG ce soir.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fonds : Christophe Fleury

Le secteur Devant Vicques se situe entre le chemin Poudry et le Chauffour. Il est actuellement classé en zone mixte et en bonne partie libre de construction. Il est soumis selon le plan de zones en vigueur à l'élaboration du plan spécial obligatoire.

D'entente avec les Autorités communales (les premières discussions en 2016), les propriétaires ont mandaté le bureau Rolf Eschmann afin d'établir ce plan spécial qui permettra d'équiper le secteur en vue de futures constructions. Les propriétaires privilégiant le développement de l'habitat, le secteur doit passer en zone d'habitation selon les recommandations cantonales issues de l'examen préalable du dossier. La problématique de l'écoulement des eaux de surface a également été abordée et pourra être résolue par les équipements prévus dans le cadre de ce plan spécial.

Le projet a été présenté aux riverains le 21.06.2018 et a fait l'objet d'un dépôt public du 22 novembre au 21 décembre 2018.

Une opposition a été déposée. Elle a été traitée en séance de conciliation le 17 janvier dernier et a pu être levée partiellement. Les points en suspens concernent plus particulièrement la régulation du trafic et la largeur du chemin. La régulation du trafic via un sens unique par exemple peut être intégrée dans la révision du PAL qui englobe également la thématique des chemins communaux.

En conclusion, le Conseil communal estime que ce projet permet de valoriser un terrain inoccupé situé au cœur de la localité. Il permet de répondre pleinement aux objectifs de développement de l'urbanisation vers l'intérieur voulu par le peuple lors de la votation relative à la LAT.

La parole est donnée à M. Bernard Studer pour la partie technique.

[Présentation_PS devant Vicques_pv 05.02.19 \(PPTX, 11.0 Mo\)](#)

Contenu de l'opposition

- **Répartition des compétences**
- **Accès au site**
- **Proposition d'un sens unique**
- **Hauteur dans le secteur HAK**
- **Problématique des logements vacants**
- **Opposition maintenue uniquement sur la question des accès**

La discussion est ouverte

- **Le Président tient à informer que Madame Dominique Rudolf est récusée et sort de la séance vue qu'elle est concernée par une parcelle.**
- **Jean-Luc Charmillot** relève que les eaux usées et eaux claires sont évacuées par la rue des romains et non la rue Chauffour.
 - Bernard Studer cette partie du dossier a été traitée par le bureau ATB, dans le cadre des mesures du PGEE.
 - Yvan Burri informe que l'évacuation des eaux usées et claires se fait en aval de la villa romaine, dans les prés à l'Ouest.
Le collecteur remis à neuf et redimensionné sert uniquement pour les eaux usées.
- **Jean-Luc Charmillot** propose de remettre en état la rue Chauffour en posant un tapis neuf.
 - Selon Yvan Burri, la rénovation est onéreuse. La conduite existe déjà.
Plus il y a de conduites et plus chères seront les taxes.
Concernant la Rue Chauffour, la pose d'un tapis sera prévue dans le cadre de l'entretien et rénovations des rues.

Au vote : le plan de zones et règlement communal sur les constructions – localité de Vicques - parcelles 250, 251, 254, 255, 886, 905, 906, 1053, 3028, 3030 et 3059 ***sont préavisés favorablement par 19 voix.***

5. Information sur le dossier PAL

Monsieur le Président tient à relever que ce dossier a bien occupé la commission de l'urbanisme.

Introduction : M. Christophe Fleury

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Suite à la création de la nouvelle commune de Val Terbi englobant la commune de Corban au 01.01.2018, les Autorités communales ont souhaité entreprendre la révision du plan d'aménagement local afin de disposer d'une réglementation actualisée et uniformisée sur l'ensemble du territoire de la commune. Par ailleurs, l'article 21 de la convention de fusion entre les deux communes, stipule que les plans d'aménagement locaux existants ou en cours d'élaboration seront adaptés.

Comme vous le savez les dispositions légales de la LAT sont contraignantes. Il s'agit de mieux maîtriser l'urbanisation en favorisant la création d'un milieu bâti compact contribuant à la protection du paysage. Je vous rappelle que l'Agglomération de Delémont a également établi un plan directeur régional qui définit sa vision du développement territorial souhaité. En tant que membre à part entière de l'Agglo, la commune de Val Terbi va prendre une part active à ce développement. Selon le scénario envisagé, elle pourrait accueillir 500 habitants supplémentaires d'ici 2030.

L'un des enjeux majeurs du nouveau PAL de Val Terbi réside dans le redimensionnement de la zone à bâtir afin que celle-ci réponde aux besoins effectifs des 15 prochaines années, conformément aux exigences de l'art. 15 LAT.

La commission de l'urbanisme assistée par le bureau Rolf Eschmann s'est attelée à la tâche de la révision du Pal communal dès le début 2017.

Le devis global pour les honoraires liés à cette révision s'élève à 97'000 francs pour le PAL et 39'000 francs pour la conception d'évolution du paysage. Ces montants sont intégrés dans les budgets annuels validés par le Conseil général. Une tranche de CHF 50'000.- est prévue au budget des investissements 2019. A ce jour un montant de CHF 37'055.55 a été dépensé en lien avec la CEP.

Christophe Fleury renvoie également à la réponse à la question orale du 18 septembre 2018 qui donnait plusieurs informations sur les étapes de cette révision. Dans cette réponse, le Conseil communal promettait une présentation détaillée de l'avancement des travaux par le bureau spécialisé.

Christophe Fleury cède la parole à son représentant Bernard Studer qui donnera toutes les informations utiles sur l'avancement des travaux de révision du PAL de Val Terbi.

Il profite de remercier au passage M. Bernard Studer et son collaborateur M. Martin Kottelat de leur engagement dans ce dossier. Leurs compétences et leur professionnalisme sont grandement appréciés par le Conseil communal et les membres de la commission de l'urbanisme.

Présentation du dossier très volumineux : Messieurs Bernard Studer et Martin Kottelat

[Présentation_PAL_pv 05.02.19 \(PPTX, 13.8 Mo\)](#)

Introduction du sujet : le Tribunal Fédéral a rendu son verdict et invalidé le PAL de Develier ; ce recours bloque l'entrée en vigueur cette révision du PAL et la réalisation de nouveaux lotissements prévus, après une procédure de 3 ans.

Principaux griefs

Jura : Canton surdimensionné

Preuve du besoin

Extension non justifiée malgré un accroissement de 273 habitants

Problématique SDA (surface assolement)

➤ Eléments à tenir compte dans le PAL

- Energie Eolienne - site sur Rosé et Plainfayen : le plan éolien sera soumis à la prochaine séance du Conseil général, le 19 mars prochain.
- Julien Queloz de Courcelon : demande que la parcelle no 212 du ban de Vicques soit intégré dans le nouveau PAL.

Procédure

- ⊙ **Dernières mises à jour suite aux retours des propriétaires**
- ⊙ **Synthèse des modifications**
Restitution / Changement d'affectation / Extension
- ⊙ **Finalisation de la Conception directrice**
- ⊙ **Envoi du projet de CD au SDT février 2019 pour préavis**
Séance avec le SDT
- ⊙ **En parallèle : report du plan de zones / actualisation du RCC**
- ⊙ **Envoi du PAL complet pour examen préalable (4-6 mois) au 2^{ème} semestre 2019**
- ⊙ **Mise au net puis dépôt public au 2^{ème} semestre 2020**
- ⊙ **Le calendrier dépend fortement des retours du SDT**

Discussion

- **Jean-Luc Charmillot** fait référence aux friches industrielles : la commune dispose-t-elle des mêmes moyens de pressions sur les propriétaires que pour les parcelles privées ?
 - Bernard Studer : le droit d'emption n'existe que pour les parcelles non bâties
 - Selon Martin Kottelat, l'inventaire cantonal des friches urbains est garant de certains avantages pour les propriétaires.
- **Gabriel Friche** : propose d'étudier en commission cette fiche des friches, comme demandé par Jean-Luc Charmillot.
 - Bernard Studer : il s'agit d'un projet pilote sur la valorisation de certaines friches. Le problème : les coûts d'assainissement sont difficiles à rentabiliser, notamment au niveau cantonal. Un exemple concret à Montsevelier : au milieu du village.
 - Michel Darbellay constate que la réduction de la zone à bâtir sur la commune représente un gros effort. Il demande si les extensions de zone prévues ne risqueraient-elles pas de connaître les mêmes problèmes qu'à Develier ?
 - Bernard Studer indique que le dimensionnement prévu est conforme aux normes cantonales. En combinant différentes formes d'habitation, l'extension de la zone à bâtir envisagée allie l'habitat individuel et collectif, en respectant un indice de 0.4.

Le Président remercie Bernard Studer et Martin Kottelat pour cette présentation.

6. Communications

CONSEIL COMMUNAL

1. Restructuration conciergerie – engagement de trois nouvelles concierges

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du CG du 11 décembre 2018, je vous ai informés qu'une restructuration du service de conciergerie était en cours.

C'est depuis le premier janvier chose faite et mise en vigueur.

La voirie et la conciergerie sont désormais deux services différents.

Le concierge principale M. Rebaï a pris ses responsabilités et officie en tant que responsable technique, il coordonne, conseille et supervise les travaux de conciergerie dans tous les bâtiments.

Avec la participation de M. Rebaï, ma collègue Madame Dennert et moi-même, nous avons auditionné une sélection des nombreuses postulations reçues pour les postes à petits pourcentages. Suite à ces auditions, nous avons engagé trois nouvelles personnes pour entretenir nos écoles.

Pour l'Ecole Primaire de Genevret, à 20% il s'agit de Madame Sophie Dupré de Montsevelier.

A l'Ecole Primaire du bas de Vicques, pour un 30% Madame Marie-Noëlle Möri de Vicques.

Pour l'Ecole Primaire de Vermes ainsi que la halle de gym, à 20%, Madame Carine Oberli de Vermes.

Nous mettons toute notre confiance en ces personnes pour leur engagement et le professionnalisme qu'elles mettront dans leurs tâches.

Nous leur souhaitons plein de succès et de plaisir dans leurs nouvelles fonctions.

Madame Véronique Berbier qui a travaillé à notre entière satisfaction pendant presque une année en tant que concierge remplaçante a souhaité mettre d'autres priorités à son emploi de temps. Je tiens à la remercier pour son engagement et son travail qui nous a toujours donné satisfaction. Je lui souhaite pleine réussite et bonheur pour la suite.

Je vous remercie pour votre écoute et vous souhaite une bonne fin de soirée.

Pierre Lovis

2. Communication au sujet du règlement sur la gestion des eaux de surface

La récente loi sur la gestion des eaux de surface confie la responsabilité de la gestion et de l'entretien des eaux de surface aux communes. Pour agir à bon escient les communes doivent se doter d'un règlement et d'un plan d'entretien.

Un règlement type nous a été envoyé par le canton. Il contient les définitions, les champs d'application et les compétences attribuées

Les chapitres mentionnés contiennent l'entretien et l'aménagement, ainsi que le financement de ces tâches.

L'entretien se fait grâce à un plan d'entretien sur 15 ans dont le cahier des charges et soumis à approbation par l'office de l'environnement. Pour notre commune il a été commandé et est en voie de finalisation. Une fois approuvé il ne sera plus nécessaire à la commune de demander une autorisation de police des eaux à chaque intervention.

L'aménagement doit être réalisé conformément aux directives établies par le département de l'environnement, ce qui déjà le cas actuellement.

Enfin le financement est fait sur la base de la taxe des berges comme nous la connaissons actuellement à la différence que les propriétaires de forêts seront aussi assujettis comme le veut la loi.

Le nouveau règlement communal sur la gestion de eaux de surface est en cours de rédaction et vous sera prochainement soumis pour approbation et remplacera l'actuel règlement des digues.

Pour le Conseil communal

Yvan Burri

3. Communication sur la régulation du trafic au cours des travaux à venir sur le pont RC à Reclaine

Mesdames Messieurs les conseillers généraux, le service cantonal des infrastructures nous a communiqué sa décision concernant le trafic durant les travaux de remplacement du pont sur la Scheulte en 2020.

Pour les piétons l'itinéraire nord, par exemple pour les écoles de Genevret sera de longer la RC puis suivre la route de Rochefort.

Pour l'itinéraire sud, amenant au centre du village, les usagers pourront emprunter la passerelle de Es Montès, longer la Scheulte puis suivre la RC.

Pour le trafic motorisé :

Le trafic sur la route de Rochefort sera limité aux bordiers et la vitesse permise abaissée à 30 km/h.

Le SIN a modifié son projet de manière à permettre aux automobilistes de se croiser sur une moitié du pont à vitesse réduite. La largeur sera très limitée et le croisement avec des poids lourds impossible. Pour ces cas des panneaux réglant les priorités seront posés. Pendant le chantier, pour des raisons de sécurité, le passage des piétons sera interdit.

Avant le pont seront disposés des feux de régulation qui permettront aux bus de la ligne 17 de passer sans attendre grâce à une télécommande.

Je remercie le service des infrastructures d'avoir pris en compte les remarques de la commune et d'avoir adapter son projet en conséquence.

Pour le Conseil communal

Yvan Burri

4. Etat du personnel administratif

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Au regard du Règlement relatif au statut du personnel de notre commune et dans un souci de transparence, le Conseil communal tient à informer le Conseil général sur la situation du personnel.

Au terme de la première année de la fusion avec Corban et suite au départ de Madame Marlène Fridez, partie en retraite, le Conseil communal a conduit une réflexion qui a débouché sur les décisions suivantes :

- 1) D'un point de vue général, les charges des employés sont en hausse et les exigences des citoyens toujours plus pointues. L'aménagement du territoire dans son ensemble et plus particulièrement la révision du Plan d'Aménagement local et la mise en œuvre du Plan spécial Scheulte engendrent un surcroît de travail administratif où les heures supplémentaires sont difficilement gérables. La mise en place de MCH2 liée avec le suivi des paiements provoque également une surcharge de travail temporaire.
- 2) Le nombre d'EPT avec l'application d'un correctif en tenant compte de la crèche et de l'arrivée de Corban se situait à 4,975 au 1er janvier 2013, contre 4,6 à fin décembre 2018.
- 3) Fort de ce constat, les décisions suivantes ont été prises :
 - a) Confirmer l'engagement définitif d'une employée de commerce à 50% pour remplacer le départ en retraite.
 - b) Augmenter temporairement de 30% le taux de travail de trois collaborateurs affectés à l'aménagement du territoire et à la caisse, à raison de 10% chacun. Ces augmentations du taux de travail feront l'objet d'une réévaluation à terme. Les employés concernés ont été informés avec précision sur la signification de cette disposition.
 - c) Dans le respect du Règlement sur le statut du personnel, le Conseil communal offrira à nouveau une place pour un stagiaire à partir du 1er août prochain.
 - d) En termes plus généraux, il s'agit aussi d'initier un gros travail d'archivage qui doit nous conduire progressivement à une digitalisation de l'administration dans son ensemble.

Je vous remercie de votre attention

Michel Brahier

5. Déprédations au Tritout

Ces dernières années, le Tritout a très souvent été « visité » de nuit. De nombreux vols de marchandise de très petite valeur sont à déplorer.

Le problème principal de ces visites récurrentes sont les déprédations conséquentes. De plus, les conséquences psychologiques de ces désordres répétés ont aussi un impact significatif sur le personnel employé par Caritas.

Afin d'améliorer la situation, le Conseil communal, en accord avec Jean-Marc Fleury a décidé de sécuriser le Tritout. Une somme de 5'000 francs avait été prévue à cet effet au budget. Ce montant a été affecté à la mise en place d'une nouvelle paroi et d'une alarme visuelle et sonore.

A noter qu'en plus toute intrusion déclenche une alarme par téléphone.

En conclusion, le Conseil communal regrette d'avoir dû consentir une dépense importante au vu du peu de valeur des vols. Cependant, les aspects psychologiques et la récurrence des déprédations ont rendu cet investissement indispensable aux yeux du Conseil communal.

Claude-Alain Chapatte

6. Soutien financier de la commune de Riehen

En parallèle des dons liés au Patenschaft, certaines communes aisées s'engagent à aider plus directement des communes partenaires.

C'est avec un grand plaisir que j'ai l'avantage, au nom du Conseil communal, mais aussi de l'ensemble des citoyens de Val Terbi, de remercier la commune de Riehen qui a choisi de soutenir notre commune de Val Terbi pendant 10 ans.

Concrètement, durant cette décennie (qui a débuté en 2018), la commune de Riehen s'engage à soutenir nos investissements à raison de 50'000 francs par année.

Pour 2018, Riehen a été séduite par la rénovation de l'école de Corban et les 50'000 francs ont été attribués à ces travaux.

Le Conseil communal a déjà reçu une délégation de cette commune de Bâle-Ville et continuera de rencontrer régulièrement les autorités de ce précieux partenaire.

Claude-Alain Chapatte

CONSEIL GENERAL

1. Commission des travaux publics et poste de délégué de l'ESVT – démissions

M. Romain Lambert a remis un courrier pour annoncer sa démission en tant que membre de la commission des travaux publics et pour le poste de délégué à l'ESVT, ceci suite à des problèmes de santé.

M. Lambert ne pouvant plus assumer plusieurs mandats a dû prendre une décision importante.

Par contre, il poursuivra son engagement au sein du Conseil général.

- **Procédure pour lui succéder** : une copie du courrier a été adressée à la commission des travaux publics et au secrétariat de l'assemblée des délégués de l'ESVT.

Le groupe PDC a été informé pour désigner un nouveau représentant pour chacune des deux commissions.

2. Dossiers à traiter lors des prochaines séances du CG

- Motion de Madame Dominique Rudolf « pollution lumineuse nocturne, il est temps d’agir » - à traiter lors de la séance du CG du 19.03.2019.
 - Réponse au postulat de Monsieur Gabriel Friche « mesures anticipées pour la lutte contre les crues de la Scheulte » - à traiter lors de la séance du CG du 21.05.2019
 - Postulat « encouragement à la réhabilitation des centres anciens – à traiter en fin 2019
-

Constatant que l’ordre du jour a été épuisé, **Monsieur le Président** remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de leur participation et leur engagement et lève la séance à 21h.45.

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le **mardi 19 mars 2019 à 19h30.**

Corban, le 5 février 2019

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Michel Darbellay Esther Steullet

Président Secrétaire

Annexes :

- 3 messages du Conseil communal (point 5 de l’ordre du jour)
- Présentation de Bernard Studer du bureau Rolf Eschmann SA
[Présentation_Corban_plandezone_pv 05.02.19 \(PPTX, 6.3 Mo\)](#)
[Présentation_Parcelles 98-99-100_Vicques_611-612_Corban_pv 05.02.19 \(PPTX, 2.5 Mo\)](#)
[Présentation_PS devant Vicques_pv 05.02.19 \(PPTX, 11.0 Mo\)](#)
[Présentation_PAL_pv 05.02.19 \(PPTX, 13.8 Mo\)](#)